



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/990
S/1998/672
21 juillet 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Points 20, 38, 40, 43, 64, 81, 89,
95, 97, 98, 99, 103, 104 et 152
de l'ordre du jour
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE
L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE
APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
AUX EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES
GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR
ET CONSOLIDER LES DÉMOCRATIES
NOUVELLES OU RÉTABLIES
COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION POUR
LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSÉQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SÉCURITÉ INTERNATIONALES
TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE
DES ESSAIS NUCLÉAIRES
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE
QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION
QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT
PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE
CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 14 juillet 1998, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Turkménistan et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration signée en deux exemplaires, en langue turque et en langue russe, le 9 juin 1998 à Astana (Kazakhstan) par les dirigeants de la République azerbaïdjanaise, de la République du Kazakhstan, de la République du Kirghizistan, de la République d'Ouzbékistan, du Turkménistan et de la République turque à l'issue de la cinquième réunion au sommet, et de la déclaration commune (voir annexes).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale au titre des points 20, 38, 40, 43, 64, 81, 89, 95, 97, 98, 99, 103, 104 et 152 de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République azerbaïdjanaise auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Eldar G. KOULIEV

L'Ambassadrice,

Représentante permanente de la République du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Zamira B. ESHMAMBETOVA

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Murad NURYAGDIEV

L'Ambassadrice,

Représentante permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Akmaral Kh. ARYSTANBEKOVA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République d'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Alisher VOHIDOV

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République turque auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Volkan VURAL

Annexe I

[Original : russe]

DÉCLARATION DU CINQUIÈME SOMMET DES ÉTATS TURCOPHONES

Astana

Le Président de la République azerbaïdjanaise, Heydar Aliev, le Président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbaev, le Président de la République du Kirghizistan, Askar Akayev, le Président de la République turque, Süleyman Demirel, le Président du Majlis du Turkménistan, Sahat Muradov, et le Président de la République d'Ouzbékistan, Islam Karimov, ont tenu leur cinquième réunion au sommet le 9 juin 1998 à Astana.

Les chefs d'État,

Se fondant sur l'existence d'une culture, d'une langue et de traditions communes forgées par l'histoire,

Aspirant à approfondir davantage les relations constructives et fructueuses qui se multiplient entre leurs pays dans tous les domaines sur la base des principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières, de l'égalité des droits, de la non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures de tous les pays du groupe, de la fidélité scrupuleuse aux engagements découlant des normes universellement admises du droit international et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, à des moyens de pressions économiques ou tout autre moyen de pression,

Réaffirmant leur attachement aux buts et principes fixés par la Charte des Nations Unies et se conformant aux engagements souscrits dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe,

Confirmant à nouveau la validité des déclarations successives d'Ankara, d'Istanbul, de Bichkek et de Tachkent,

Notant avec satisfaction que la coopération bilatérale et multilatérale entre les États turcophones s'est développée de manière dynamique et progressive dans divers domaines au cours des six années qui se sont écoulées depuis la signature de la Déclaration d'Ankara,

Ayant examiné l'état de leurs relations et les perspectives de coopération entre leurs pays et ayant procédé à des échanges d'idées sur une série de problèmes d'ordre international et régional,

Font la déclaration ci-après :

1. Les chefs d'État sont satisfaits du développement de la coopération qui s'est instaurée entre leurs pays dans divers domaines, sur la base de l'égalité des droits et d'avantages mutuels, et jugent qu'il est nécessaire de continuer à l'élargir et à l'approfondir en élaborant et en réalisant des projets concrets contribuant au bien-être et à la prospérité de leurs peuples.

/...

2. Les chefs d'État entérinent les dispositions élaborées par les ministères des affaires étrangères concernant le secrétariat pour les réunions des chefs des États turcophones et confient à ces ministères le soin de contrôler les activités du secrétariat.

3. Notant que la cinquième réunion coïncide avec l'inauguration de la nouvelle capitale de l'État souverain du Kazakhstan, les chefs d'État apportent leur soutien aux transformations en cours dans la République du Kazakhstan.

4. Attentifs à l'importance que revêt la réalisation conjointe du programme de rétablissement de la route de la soie, les chefs d'État reconnaissent que cette initiative donnera une forte impulsion à l'économie de la région et qu'elle renforcera la coopération économique dans l'intérêt de toutes les parties.

5. Les chefs d'État soulignent qu'il est important et nécessaire d'élargir et d'approfondir les relations économiques dans les domaines du commerce et des investissements, de promouvoir la coopération industrielle et d'encourager les processus d'intégration.

6. Les chefs d'État soulignent à nouveau qu'il importe tout particulièrement d'exploiter et de mettre en oeuvre les riches ressources naturelles de leurs pays, avant tout le gaz naturel, le pétrole et les sources d'énergie hydraulique; ils ont recommandé que l'on s'attelle rapidement à la réalisation des projets communs d'installation de pipelines et de lignes électriques pour acheminer les vecteurs d'énergie vers les marchés mondiaux, avec la participation d'États intéressés, des institutions financières internationales et de diverses entités publiques ou privées. Les chefs d'État notent avec satisfaction les travaux accomplis par les organismes nationaux et internationaux compétents concernant la construction d'oléoducs et de gazoducs à travers la Turquie jusqu'à la côte méditerranéenne et vers l'Europe.

7. Les chefs d'État se félicitent vivement de l'initiative prise par le Président de la République azerbaïdjanaise d'organiser à Bakou une conférence internationale sur l'aménagement du couloir de transport Europe-Caucase-Asie et l'élaboration de nouveaux accords multilatéraux sur les transports qui permettront de créer d'autres axes de communication.

8. Les chefs d'État jugent qu'il est nécessaire d'intensifier la coopération scientifique et technique et d'améliorer les infrastructures existantes pour les transports et les communications entre les pays de la région et préconisent des échanges de données d'expérience et de technologies dans ces domaines.

9. Soucieux de continuer à développer les processus d'intégration, les chefs d'État estiment qu'il convient de favoriser la création de consortiums communs dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture, des transports et des communications.

10. Les chefs d'État constatent qu'il est opportun de développer la coopération en matière de protection de l'environnement et demandent que des mesures urgentes soient prises à l'échelon international pour stabiliser la situation écologique dans la région des États participants.

11. Les chefs d'État expriment leur appui aux efforts déployés par le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan pour harmoniser et élargir les processus d'intégration dans la région.

12. Afin de faire largement connaître le vécu des peuples turcophones et de populariser leur patrimoine historique et culturel, les chefs d'État préconisent le développement des échanges d'informations et de la coopération entre les médias des États turcophones et des organisations non gouvernementales.

13. Les chefs d'État soulignent la portée des efforts déployés par les États d'Asie centrale en vue de réformer radicalement leur système d'enseignement et se prononcent pour un soutien de ces réformes sur tous les plans et la facilitation de l'échange de données d'expérience dans ce domaine.

14. Les chefs d'État affirment l'importance de l'initiative du Kazakhstan concernant la convocation d'une rencontre sur la coopération et les mesures de confiance en Asie.

15. Exprimant leur appui aux efforts de la communauté internationale et des parties intéressées en vue de l'instauration de la stabilité dans la région, les chefs d'État appuient le processus de règlement pacifique au Tadjikistan.

Les chefs d'État engagent de nouveau les parties au conflit en Afghanistan à reprendre leurs efforts de règlement du conflit avec la participation des États intéressés, sous l'égide de l'ONU et avec la participation de l'OCI.

Les chefs d'État notent que l'absence de règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan porte préjudice au développement économique de ces pays et à l'amélioration des conditions de vie des populations et, compte tenu des objectifs humanitaires, soulignent l'importance d'un règlement pacifique du conflit, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et des trois principes du Sommet de Lisbonne de l'OSCE.

16. Se déclarant préoccupés par l'ampleur et les orientations de l'expansion de la production illicite du trafic de stupéfiants et de substances psychotropes et par le fait que les territoires des États participants peuvent être utilisés pour un transit illicite, les chefs d'État proclament leur ferme volonté de mener des actions concertées pour lutter contre le commerce de la drogue et de s'associer aux efforts déployés par la communauté internationale, notamment le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

17. Les chefs d'État réaffirment la nécessité d'une coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme religieux et le séparatisme, qui eux-mêmes ne connaissent pas de frontières.

18. Soulignant encore une fois leur attachement aux buts et principes de l'ONU, les chefs d'État expriment leur soutien à l'idée que les États turcophones constituent une composante dynamique de la communauté mondiale et ils se déclarent favorables à une coopération fructueuse et mutuellement avantageuse avec tous les autres pays, au service de la paix, de la sécurité et du progrès.

19. Les chefs d'État soulignent que la cinquième réunion, qui s'est déroulée dans un climat de franchise et d'amitié à Astana, marquera une étape importante dans le développement de la coopération entre les peuples des États turcophones et le renforcement de la stabilité et de la paix dans la région.

Les chefs d'État décident de tenir leur prochaine réunion à Bakou.

Fait à Astana le 8 juin 1998 en six exemplaires originaux, établis chacun en langue turque et en langue russe.

Le Président de la République azerbaïdjanaise : Heydar ALIEV

Le Président de la République d'Ouzbékistan : Islam KARIMOV

Le Président de la République du Kazakhstan : Nursultan NAZARBAEV

Le Président de la République du Kirghizistan : Askar AKAYEV

Le Président de la République turque : Süleyman DEMIREL

Le Président du Majlis du Turkménistan : Sahat MURADOV

Annexe II

[Original : russe]

DÉCLARATION COMMUNE DES PARTICIPANTS À LA CINQUIÈME
RÉUNION AU SOMMET DES ÉTATS TURCOPHONES

Nous, les dirigeants des États turcophones participant à la cinquième réunion au sommet tenue à Astana, capitale de la République du Kazakhstan, exprimons notre profonde inquiétude devant les essais d'armes nucléaires qui ont eu lieu en Inde et au Pakistan. Ces essais compromettent sérieusement la stabilité et la sécurité au niveau régional et au niveau mondial, contribuent à l'escalade de la course aux armements nucléaires et vont à l'encontre de la politique de renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, menée par nos pays.

Nous invitons l'Inde et le Pakistan à faire preuve de modération et de sens des responsabilités, à ne procéder à aucun nouvel essai nucléaire et à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Astana, le 9 juin 1998
